



Questions-réponses

1 Ce que vous devez savoir avant tout signalement

Avant tout signalement, n'oubliez pas que parfois, une simple discussion avec la personne dont le comportement vous inquiète peut permettre de résoudre le problème.

Lorsqu'une plainte est signalée à l'Integrity Line de Linde, l'identité du plaignant est révélée uniquement au comité d'Integrity Line, à l'Investigation Manager (responsable de l'investigation) et aux enquêteurs de Linde. Votre identité restera confidentielle tout au long de l'investigation et ne sera communiquée à aucun tiers.

Certaines instances peuvent néanmoins requérir de révéler votre identité au cours de l'investigation, même si les enquêteurs en ont assuré la confidentialité. Selon la nature de la plainte, les circonstances et l'investigation correspondante peuvent permettre de tirer des conclusions qui pourraient permettre de deviner indirectement votre identité. Cela peut notamment être le cas si une plainte implique uniquement un nombre restreint de personnes. En outre, Linde peut être amenée à révéler votre identité dans des investigations menées par des autorités publiques.

Linde n'encourage pas les signalements anonymes. Les signalements anonymes seront également traités, mais ils peuvent être moins efficaces puisque l'investigateur ne peut contacter directement la personne ayant envoyé le signalement. C'est pourquoi nous encourageons à révéler votre identité.

Sachez que tout signalement fait de mauvaise foi sera sanctionné par une mesure disciplinaire. En outre, Linde interdit strictement toute mesure de représailles envers une personne ayant signalé un problème en toute bonne foi.

Merci de ne pas utiliser ce système pour des demandes ou des réclamations client ou pour poser vos questions sur les produits ou les services fournis par Linde. Ces dernières ne seront pas traitées par les propriétaires de ce portail.

2 Qu'est-ce que je peux signaler ?

Si une partie prenante pense qu'un problème pourrait ne pas être traité correctement par les canaux courants, elle peut envoyer un signalement à l'Integrity Line, notamment si cela concerne un des points suivants :

- Violation des règles de comptabilisation et d'établissement de rapports,
- Activités criminelles visant la propriété de Linde (par ex. vol, détournement, fraude),
- Violation de la législation sur les cartels, de la législation contre la concurrence déloyale et des lois internationales,
- Acceptation d'avantages interdits/octroi d'avantages interdits (législation contre la concurrence déloyale),



- Blanchiment d'argent et financement du terrorisme,
- Violation des lois et politiques en matière de sécurité des produits ou du transport, de conformité, de protection des consommateurs, de santé publique ou animale et d'environnement, ainsi que des règles de contrôle de qualité pour les produits et services,
- Violation des lois et règles de protection des données en matière de sécurité des systèmes réseau et informatiques,
- Violation des obligations de confidentialité,
- Violation de l'intégrité des relations professionnelles, illégales ou constituant une violation du devoir de bonne foi envers Linde ou pouvant résulter en une réclamation contre Linde,
- Violation de la propriété intellectuelle,
- Discrimination et harcèlement illégaux de personnes,
- Violation de la législation et des règlements du travail (par ex. heures de travail, salaires, liberté d'association),
- Violation des droits humains,
- Conflit d'intérêts entre Linde et ses employés constituant une illégalité ou une violation du devoir de bonne foi envers Linde ou pouvant résulter en une réclamation contre Linde.

L'Integrity Line ne remplace pas les autres canaux de signalement. Elle est un complément pour certains cas d'abus, comme vous pouvez le lire ci-dessus.

Certaines juridictions ont prévu des limites ou des exclusions définissant qui peut faire un signalement sur quel sujet et sur quelles personnes. Linde suit les réglementations locales et vous informera s'il n'est pas possible de donner suite à un signalement conformément à la politique de l'Integrity Line.

3 Que se passe-t-il avec mon signalement ?

Linde a mis en place l'Integrity Line Committee de Linde (« ILC Linde ») pour préserver l'intégrité du traitement des signalements. L'ILC Linde est le propriétaire du processus pour le signalement dans l'Integrity Line et se compose de trois membres formés par les représentants des fonctions corporate suivantes : Group Internal Audit, Group Legal et Group Security. L'ILC Linde supervise les processus, y compris l'examen des signalements et la détermination des mesures à prendre.

Les signalements sont d'abord traités par l'Integrity Line Facilitator (« ILF ») de Linde, qui agit à ce titre pour toutes les entités de Linde plc. L'ILF doit être un employé dédié de Linde plc. Si un signalement nécessite un traitement plus approfondi à l'échelon central, il continue à être traité sous l'autorité de l'ILF et de l'ILC Linde. Les signalements de violations significatives du code d'intégrité professionnelle de Linde ou les signalements relatifs aux comportements potentiellement inappropriés du personnel dirigeant sont classés soit comme des « cas majeurs », traités sous la supervision du responsable de l'audit interne, du responsable de la conformité et du conseil de l'entreprise, soit comme des « cas corporate », pour lesquels des investigations indépendantes et objectives sont menées en général par l'Internal Audit ou, le cas échéant, par les Legal Services, les Corporate HR, le SHEQ ou d'autres fonctions corporate.



Les signalements qui ne sont pas liés à des faits mettant en jeu les intérêts vitaux de Linde plc ou l'intégrité morale de ses employés peuvent être classés comme des « cas locaux ». Ces cas sont examinés par la direction de l'unité commerciale locale concernée.

Chaque investigation menant à la conclusion que le signalement est fondé donnera lieu à des mesures. Pour des raisons de confidentialité, Linde ne peut cependant vous communiquer les informations détaillées sur l'issue de l'investigation.

4 Quels sont les canaux de signalement disponibles ?

Vous pouvez effectuer des signalements par e-mail (integrity@linde.com), en ligne via un portail web de l'intranet de Linde et sur son site Internet (linde.ethicspoint.com) ou oralement en composant les numéros de téléphone dédiés spécifiques à chaque pays.

Si vous choisissez d'effectuer votre signalement par téléphone, un représentant d'un centre d'appel tiers indépendant répondra à votre appel. Vous pouvez choisir votre langue préférée et une annonce automatique vous guidera tout au long du processus. Si votre langue préférée n'est pas disponible, un interprète se joindra à l'appel pour aider à traduire votre préoccupation en anglais. Même si votre appel n'est pas enregistré, il peut être contrôlé à des fins de qualité uniquement.

Si vous souhaitez soumettre un rapport concernant une société Linde au sein de l'Union européenne, vous pouvez décider si le rapport doit être traité de manière centralisée par la ligne d'intégrité ou au niveau local de la société. Contrairement au traitement local, le traitement central a lieu en dehors de la hiérarchie locale et en toute indépendance, car la ligne d'intégrité est gérée par l'audit interne. L'équipe centrale de la ligne d'intégrité possède une expérience spécialisée dans la protection des dénonciateurs et garantit leur anonymat si on le lui demande. Si vous préférez un traitement local, utilisez l'adresse électronique fournie sur le portail de la ligne d'intégrité pour soumettre votre rapport au contact local de signalement de la conformité.

5 Le signalement via l'Integrity Line est-il volontaire ou obligatoire ?

Le signalement via l'Integrity Line est volontaire. Toutefois, les managers de Linde sont tenus de faire remonter rapidement et correctement tous les problèmes signalés par un employé et de s'assurer que leur équipe respecte notre code, nos politiques et la loi.



6 Puis-je faire un signalement anonyme ?

Nous n'encourageons pas le signalement anonyme. Nous encourageons expressément à révéler votre identité car l'investigation des signalements anonymes est plus difficile. Tout est fait pour garantir la confidentialité de votre identité à tous les niveaux de la procédure. Elle ne sera notamment pas divulguée à la personne faisant l'objet du signalement, sauf si vous aviez fait un faux témoignage de mauvaise foi.

Toutefois, les personnes souhaitant effectuer un signalement anonyme à l'Integrity Line ont la possibilité de le faire. Dans ce cas, les collaborateurs de Linde ne doivent pas utiliser leur adresse e-mail professionnelle car elle n'offre pas l'anonymat.

Veillez noter ce qui suit : Même si vous ne divulguez pas votre identité dans le signalement, les faits signalés peuvent indirectement permettre de vous identifier. Et il sera peut-être nécessaire de révéler votre identité aux personnes menant l'enquête et aux personnes impliquées dans toutes les éventuelles procédures judiciaires subséquentes ou les enquêtes menées en vue de l'application de la législation.

7 Quels sont mes droits en tant que partie prenante effectuant un signalement, en tant que personne signalée ou en tant que personne citée dans un signalement (par ex. en tant que témoin) ?

La personne signalée sera dûment informée des témoignages reçus à son sujet dans l'Integrity Line. Elle aura l'occasion de commenter les faits et circonstances décrits dans le signalement.

Dans certains cas, lorsque ces informations pourraient compromettre l'enquête, l'information de la personne signalée pourrait être retardée tant qu'un tel risque persiste.

La personne signalée a le droit d'accéder aux informations stockées sur elle dans l'Integrity Line. Cependant, elle ne pourra pas être informée de l'identité de la personne ayant fait le signalement, sauf si cette dernière a produit un faux témoignage de mauvaise foi.

La personne ayant fait le signalement et la personne signalée, ainsi que d'autres personnes mentionnées dans le signalement, ont le droit d'être informées sur les informations collectées sur leur personne, d'accéder à leurs informations personnelles, de faire supprimer ou bloquer les informations collectées illégalement ou les informations inutiles, de faire corriger les informations incorrectes ou obsolètes et de s'opposer au traitement de leurs informations personnelles.

Dans la mesure où la législation en vigueur le permet, Linde a le droit de limiter l'exercice de ces droits au cas par cas, afin d'assurer la protection des droits et libertés d'autres personnes impliquées, notamment de la personne ayant effectué le signalement.



8 Quelles sont les règles de procédure pour les plaintes liées à la loi sur la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement?

Toute personne peut signaler les risques ou les violations liés aux obligations en matière de droits de l'homme et d'environnement qui résultent des actions économiques des entités Linde ou d'un fournisseur direct. Nous confirmerons la réception du rapport si les coordonnées de contact ont été fournies. Tous les rapports ou plaintes concernant des abus ou des malversations potentiels le long de la chaîne d'approvisionnement seront examinés et s'il existe des indications suffisantes de risques pertinents conformément à la loi allemande sur la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement (LkSG), une enquête sera ouverte. Au cours de l'enquête sur les faits, tous les aspects pertinents seront discutés avec la personne concernée.

9 Contact en cas de questions et de requêtes

Veillez adresser vos questions concernant le fonctionnement de l'Integrity Line et toute demande d'informations, d'accès, de correction, de blocage, de suppression ou d'opposition à l'Integrity Line Facilitator (ILF) par e-mail à l'adresse : integrity@linde.com.